

REGLEMENT TRANSVERCORS NORDIC 2017**Article 1 : Présentation**

La Transvercors Nordic est organisée par l'association « Trans'Vercors » assistée de la société Idée Alpe :

- Le samedi 4 Mars 2017 entre le Col de Rousset et Herbouilly
- Le dimanche 5 mars 2017 entre le Col de Rousset et Villard de Lans, site de bois Barbu

A/ Les Parcours:

Le samedi 4 mars : le parcours de 35kms, entre le col de Rousset et Herbouilly en technique classique, est souvent damé en mono trace. Il passe par l'itinéraire de bordure qui traverse la plus grande Réserve Naturelle de France sur les Hauts Plateaux du Vercors soit : le plateau de Varême, Pré Grandu, Pré Rateau, Pré Vallet, et Herbouilly .

Cet itinéraire traverse un parcours particulièrement sauvage, où les conditions climatiques peuvent être très rigoureuses. Il convient d'y être préparé.

Seuls les participants, de plus de 18 ans, peuvent s'inscrire :

- en formule « chrono » en individuelle
- en formule « rando-loisir » individuelle.

Pour des raisons de sécurité 1 barrière horaire est mise en place à Pré Grandu à **11H45**, il est impératif de la respecter. (Cet horaire peut être changé en fonction des conditions météo)

Le dimanche 5 mars : le parcours de 53 kms, en technique libre est damé entre le col de Rousset, parking du plateau de Beure et Bois Barbu, site nordique de Villard de Lans. Il passe par l'itinéraire de bordure qui traverse la plus grande réserve naturelle de France sur les Hauts Plateaux du Vercors soit : le pas des Escondus , le plateau de Varême , la maison forestière de Pré Grandu , Pré Rateau , les Ravières , Pré Vallet , Herbouilly , col de Chalimont , Plaine d'Herbouilly , La Sambue , Malaterre et Bois Barbu.

Cet itinéraire traverse pour les 35 premiers kilomètres un parcours particulièrement sauvage, où les conditions climatiques peuvent être très rigoureuses. Il convient d'y être préparé.

Seuls les participants, de plus de 18 ans, peuvent s'inscrire :

- en formule « chrono » par équipe de 2 concurrents
- en formule « rando-loisir » individuelle.

Pour des raisons de sécurité, 2 barrières horaires sont mises en place : la première à Pré Grandu à **11H30** et la seconde à Herbouilly à **15H45**, il est impératif de les respecter. (Ces horaires peuvent être changés en fonction des conditions météo)

Trans'Vercors

Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors

@ info@transvercors.com

WEB Nordic : www.transvercors-nordic.com

WEB VTT : www.transvercors-vtt.com

B/ Les ravitaillements:

L'organisation met en place des ravitaillements mais il est essentiel de partir avec de la boisson et des barres énergétiques

- **3 RAVITAILLEMENTS sur le 35KM, samedi 4 Mars :**

Km 13 : Ravitaillement de Pré Grandu

Km 19 : Point chaud de Pré Rateau

Km 30 : Ravitaillement de Pré Vallet

- **4 RAVITAILLEMENTS sur le 53KM, dimanche 5 Mars :**

Km 13 : Ravitaillement de Pré Grandu

Km 19 : Point chaud de Pré Rateau

Km 30 : Ravitaillement de Pré Vallet

Km 35 : Ravitaillement d'Herbouilly

C/ Horaires départs :

- **Le samedi**

Départ des chronos 8H30,

Départ à 8h40 pour les randos

Attention aucun départ accepté après 8H50

- **Le dimanche**

Départ à 8H30 pour les Chronos

Départ à 8H 40 pour les randonneurs

Attention aucun départ accepté après 8H50

Article 2 : Généralités

- Il appartient aux participants de vérifier leur aptitude technique et physique à réaliser le parcours dans de bonnes conditions et de prévoir un matériel et un équipement adapté.

- L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement.

- Le comité de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté les y contraignent pour des raisons de sécurité.

- Les concurrents doivent s'informer des modifications éventuelles apportées ultérieurement au présent règlement.

- L'épreuve se déroulera en conformité avec le règlement du territoire et des communes traversées.

- Tous les parcours sont jalonnés, l'itinéraire balisé est obligatoire. Il est strictement interdit d'emprunter des itinéraires hors traces.

- Tout abandon doit être signalé à l'organisation dans les meilleurs délais.

- Les participants s'engagent à respecter les autres usagers, participants ou non, ainsi que l'environnement et la nature en ne laissant aucune trace de leur passage. A ce titre, les ravitaillements sont constitués de nourriture sans emballage et aucune bouteille d'eau n'est distribuée.

- Les participants s'engagent à accepter sans condition les prises de vue et de son, ainsi que leur exploitation, à titre informatif ou publicitaire.

-Les Trans'Vercors sont des éco événements qui traversent des milieux naturels remarquables. Il est donc interdit de jeter ses déchets n'importe où, merci d'utiliser les poubelles au ravitaillement.

-Les Trans'Vercors sont globalement organisées par des bénévoles : environ 120. Merci de les respecter, au départ à l'arrivée, ou aux ravitaillements.

Trans'Vercors

Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors

@ info@transvercors.com

WEB Nordic : www.transvercors-nordic.com

WEB VTT : www.transvercors-vtt.com

Article 3 : Inscriptions et tarifs :

Tous les participants devront avoir pris connaissance du présent règlement et rempli un bulletin d'inscription en ligne sur le site www.transvercors-nordic.com dans la limite des règles de fonctionnement et de l'arrêt des inscriptions, le mercredi 1 Mars 2017 à minuit.

A/ INSCRIPTIONS EN LIGNE

Inscriptions exclusivement sur internet jusqu'au Mercredi 1 Mars à Minuit.

Voir le site www.transvercors-nordic.com (Tarif progressif du 20 Novembre jusqu'au Mercredi 1^{er} Mars à minuit)

Les inscriptions sont limitées aux 1 500 premiers inscrits sur la Trans'Vercors Nordic 2017 (35 plus 53km)

B/ INSCRIPTIONS SUR PLACE (uniquement en formule RANDO)

Les inscriptions sur place seront possibles dans la limite des places disponibles. Attention, le paiement se fera soit par chèque bancaire, soit en espèces, et il ne sera pas possible de réserver une navette.

*Il sera possible de s'inscrire uniquement à la formule RANDO du 35km et formule RANDO du 53km.
Aucune inscription à la formule CHRONO ne sera prise en compte sur place !*

C/ FORMULE RANDO – LOISIR (35km et 53km)

Les participants inscrits en formule « rando-loisir » s'engagent à être en bonne forme physique et à n'avoir aucune contre-indication à la pratique du ski de fond (certificat médical non exigé). Ils doivent s'assurer d'avoir un niveau technique et un matériel adapté pour parcourir l'ensemble du parcours. L'organisation souscrit une assurance individuelle

D/ FORMULE CHRONO (35km et 53km)

- Participants non licenciés à la Fédération Française de Ski

Les participants non licenciés devront impérativement fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition daté de moins d'un an à la date de la Trans'Vercors (qui sera conservé donc veuillez prévoir une copie) et souscrire à un ticket course de la FFS à 15 €. Ce ticket course permet au coureur d'être couvert / assuré pendant son épreuve. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <http://www.ffs.fr/>.

- Participants licenciés à la Fédération Française de Ski

Les participants licenciés à la FFS devront présenter leur licence en cours de validité pour l'épreuve 2017.

L'épreuve est ouverte aux titulaires :

- d'une licence Carte Neige Compétiteur Adulte,
- d'une licence Carte neige Dirigeant avec présentation d'un certificat médical,
- d'une licence Carte Neige Loisir avec présentation d'un certificat médical,

- Participants licenciés à une Fédération étrangère (Espagnole, Suisse, Andorranne)

Une convention de réciprocité des licences leur permet de participer aux courses populaires de ski de fond inscrites au calendrier FFS sans titre de participation FFS (Ticket Course, Licence FFS).

Néanmoins, ils devront impérativement remettre aux organisateurs le formulaire «confirmation de licence» fourni par leur Fédération, ainsi qu'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition.

Trans'Vercors

Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors

@ info@transvercors.com

WEB Nordic : www.transvercors-nordic.com

WEB VTT : www.transvercors-vtt.com

E/ TARIFS D'INSCRIPTIONS

	Avant le 31/12/2016	Entre le 01/01/2017 et le 22/01/2017	Entre le 23/01/2017 et le 19/02/2017	Entre le 20/02/2017 et le 01/03/2017	Inscription sur place
TRANSVERCORS 53KM CHRONO <i>(Tarif pour équipe de 2 personnes)</i>	56€	68€	84€	104€	
TRANSVERCORS 53KM RANDO <i>(tarif individuel)</i>	28€	34€	42€	52€	62€
TRANSVERCORS 35KM RANDO / CHRONO <i>(tarif individuel)</i>	20€	25€	31€	39€	47€ <i>(uniquement formule Rando)</i>

Pour les participants qui souhaitent cumuler les 2 épreuves du samedi et du dimanche, une réduction de 5€ sera appliquée sur le montant global. Pour en profiter, vous devez déjà vous inscrire sur l'une des 2 épreuves !

Les concurrents ayant fait l'envolée nordique 2017 auront droit à une réduction de 5€ !

Article 4 : modalités d'organisation des épreuves

- L'organisation assure le balisage des parcours avec une signalétique spécifique. Des postes de contrôle sont disposés sur les parcours. Les concurrents doivent impérativement respecter les consignes des contrôleurs.
 - En randonnée le port du dossard est obligatoire. (Dossard papier avec épingles à nourrice)
 - En parcours chronométré les concurrents doivent garder visibles leur dossard chasuble
 - Pour des raisons de sécurité des barrières horaires sont définies à Pré Grandu et à Herbouilly. Les participants devront impérativement se conformer aux consignes du comité de course en cas de neutralisation.
 - Des ravitaillements en eau et en nourriture sont disposés régulièrement sur les parcours et à l'arrivée mais aucune bouteille d'eau n'est distribuée sur les parcours.
- Un repas est prévu à l'arrivée uniquement pour tous les participants (35km et 53km)

Matériel obligatoire :

- un matériel adapté à la technique de ski choisie et en bon état
- une tenue adaptée au ski de fond et aux conditions climatiques du jour
- une gourde ou poche à eau
- des barres énergétiques
(Un téléphone portable est conseillé, les N° de tel du comité de course seront fournis dans les documents d'inscription)
- Une couverture de survie

Trans'Vercors

Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors

@ info@transvercors.com

WEB Nordic : www.transvercors-nordic.com

WEB VTT : www.transvercors-vtt.com

Article 5 : Sécurité

Des postes de secours en liaison radio sont disposés sur les parcours et à l'arrivée. En cas d'accident il appartient aux concurrents de se porter assistance mutuellement et de faciliter l'intervention et l'organisation des secours.

Attitude à adopter en cas d'accident : arrêter un ou plusieurs autres participants, sécuriser le lieu pour éviter un sur accident , rester avec le blessé sans le manipuler s'il est inconscient, en le couvrant, pratiquer les gestes de premier secours si vous les connaissez, prévenir l'organisation par téléphone avec les N° indiqués ou en vous rendant au CP ou ravitaillement le plus proche, baliser et repérer au mieux le lieu de l'accident.

ATTENTION: Ne donnez pas l'alerte en remontant la course afin de ne pas provoquer de sur accident. Si celui-ci se produit juste après un ravitaillement ou un poste CP prenez toutes les mesures de sécurité pour revenir en arrière.

Article 6 : Classements, catégories

A/ Formule Rando-loisir (35km RANDO et 53km RANDO):

Aucun temps ni classement ne sera communiqué.

B/ Formule 35KM CHRONO / Samedi 4 Mars

Les 5 premiers hommes du classement et les 5 premières féminines seront récompensés

C/ Formule 53KM CHRONO / Dimanche 5 Mars

Seront récompensés :

- 5 premières paires du classement Masculin
- 5 premières paires du classement Féminin
- 5 premières paires du classement Mixte

Méthode de calcul pour la formule CHRONO 53km : le temps pris en compte est celui du **2è équipier** franchissant la ligne d'arrivée. Les équipiers doivent donc se présenter obligatoirement ensemble sur la ligne d'arrivée.

Les épreuves ne donnent pas lieu à l'attribution de points FFS et ne comptent pas pour le classement national des courses de longue distance.

Seuls les coureurs présents à la remise des prix pourront prétendre à leurs récompenses

Article 7 : Chronométrage

Tous les concurrents à la formule CHRONO se verront remettre une puce électronique ou système équivalent qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée. La puce ou système équivalent sera récupérée par l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non-rendue sera facturée 15€ par l'organisation.

Trans'Vercors

Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors

@ info@transvercors.com

WEB Nordic : www.transvercors-nordic.com

WEB VTT : www.transvercors-vtt.com

Article 8 : Assurances

A/ Responsabilité civile :

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

B/ Individuelle accident :

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

C/ Dommage matériel :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

D/ Vol et disparition :

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Article 9 : Loi informatique et liberté

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : anthony@idee-alpe.fr en indiquant leurs coordonnées.

Article 10: Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 11 : Modifications, neutralisations et Annulations

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Trans'Vercors

Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors

@ info@transvercors.com

WEB Nordic : www.transvercors-nordic.com

WEB VTT : www.transvercors-vtt.com

Article 12 : Remboursement et pénalités financières en cas de désistement ou d'annulation.

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription moins 5 € de frais de dossier si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, manque de neige, bulletin météo d'alerte...).

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.
- En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 20 février à l'adresse email : info@transvercors.com

Après le 20 février, aucun remboursement ne sera pris en compte.

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes :

Montant remboursé en pourcentage du montant de l'inscription et de la date de réception de la demande :

- Avant le 31 décembre : 80 %
- Du 1 Janvier au 21 Janvier : 70 %
- Du 22 janvier au 20 février : 50 %
- Après le 20 février, aucun remboursement ne sera pris en compte.

Article 13 : Transports

- Des navettes optionnelles sont proposées aux participants. Selon le choix des participants, ces navettes se dérouleront avant ou après l'épreuve.

- Les navettes sont impérativement à réserver lors de l'inscription et avant la date limite indiquée sur les documents d'inscription, aucun participant ne pourra emprunter une navette sans réservation.

Trans'Vercors

Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors

@ info@transvercors.com

WEB Nordic : www.transvercors-nordic.com

WEB VTT : www.transvercors-vtt.com

Article 14 : Mise hors course

Tout concurrent sera mis hors course dans les cas suivants :

- Manœuvres déloyales et infractions au règlement.
- Comportement dangereux ou antisportif.
- Non-respect des consignes de l'organisation.
- Non-respect du parcours balisé ou absence de passage aux points de contrôles.
- Contravention aux règles du respect de la nature (abandon de déchets).
- Dépassement des barrières horaires **le samedi (35km)** à Pré Grandu 11H45. Cette barrière horaire est mise en place pour des raisons de sécurité et chacun doit s'y conformer et rendre son dossard à l'organisation
- Dépassement des barrières horaires **le dimanche (53km)** à Pré Grandu 11H30 et Herbouilly 15H45. Elles sont mises pour des raisons de sécurité et chacun doit s'y conformer et rendre son dossard à l'organisation

Article 15 : Réclamations, abandons

- Toute réclamation devra être déposée dans un délai d'une heure après l'arrivée des concurrents par écrit auprès du directeur de course.

- Les décisions du comité de course sont souveraines.

- Tout abandon doit être signalé dans les plus brefs délais au CP le plus proche ou par téléphone en utilisant les n° du comité de course communiqué à l'inscription.

Jean Pierre Gally : 06 26 24 22 27 Directeur de course

Jean Yves Dutriévoz : 06 89 86 86 51 Co Président

Trans'Vercors

Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors

@ info@transvercors.com

WEB Nordic : www.transvercors-nordic.com

WEB VTT : www.transvercors-vtt.com